

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 11 juin 2026

Nb de membres du CCAS : 13	PRÉSENTS : Mmes Valérie DEPIERRE, Cécile BRIOT- GAIDIOZ, Sylvie REGALDI, Mr Christian TAUBATY, Mmes Catherine DUBOZ, Marie Pierre BOIVIN, Christine REBILLET, Françoise JAVOUREZ, Martine DEMOUGE, Mr Christian JAQUIER, Mmes Lysiane ALRAN et Sylvie GATTO
Nb de Membres présents participants au vote : 13	
Nb de procuration : 1	ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : Mr Marc JAILLET
Convocation du : 01/06/2026	SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie REGALDI



DÉLIBÉRATION N°7 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET AUTONOME du CCAS - Année 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 ;

VU la délibération n° 05.03.26-02 du 5 mars 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable aux CCAS ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget afin de tenir compte d'une dépense imprévue,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la décision modificative n° 1 du budget autonome du CCAS pour l'exercice 2026, selon le détail ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article		Libellé	Montant
61551		Entretien et réparation sur matériel roulant	10 000.00
TOTAL 011		Charges à caractère général	10 000.00
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
75888		Autres produits divers de gestion courante	10 000.00
TOTAL 75		Autres produits de gestion courante	10 000.00

Article 2

Le budget du CCAS est modifié en conséquence.

Article 3

La présente délibération sera transmise au comptable public et exécutée conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat du Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Sylvie REGALDI



ARRETE ET SIGNATURES

VILLE D'ARBOIS - ARBOIS CCAS - 23000

SOUS-PREFECTURE DE DOLE

REÇU LE

22 JUIN 2026

DM n°1 2026

10/06/2026 10:45 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Président,
A Arbois, le 11/06/2026
Le Président

Loi du 2 Mars 1982 Votes

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Nombre de présence : 1
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Arbois, le 11.06.2026.

Les membres du Conseil d'administration,

Date de convocation : 1.6.2026.

Signataire

DEPIERRE VALERIE

JAILLET MARC

REGALDI SYLVIE

BRIOT-GADIOZ CECILE

TAUBATY CHRISTIAN

BOIVIN MARIE-PIERRE

DUBOZ CATHERINE

REBILLET CHRISTINE

JAVOUREZ FRANÇOISE

DEMOUGE MARTINE

JAQUIER CHRISTIAN

ALRAN LYSIANE

GATTO SYLVIE

ARRETE ET SIGNATURES

VILLE D'ARBOIS - ARBOIS CCAS - 23000

DM n°1 2026

10/06/2026 10:45 Page 2 / 2

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 18 Juin 26 et de la publication le 18/06/2026



A Arbois, le 11/06/2026